



Ville de Vernon  
EN NORMANDIE

## Rentrée des classes

Lundi 4 septembre 2017

# Dossier de presse

**Contacts :**

**Guy de Chergé**  
Directeur de Cabinet  
Tél. 02 32 64 38 06

# **Rentrée des classes**

**Lundi 4 septembre 2017**

# **Dossier de presse**

## **Sommaire**

### **Communiqué de presse :**

**Sécurité et classes à horaires aménagés au programme de l'année scolaire  
2017-2018**

- 1 – Nouveautés 2017 (P. 4)
- 2 – Les rythmes scolaires et les club-loisirs (P. 4 à 6)
- 3 – Les travaux (P. 6)
- 4 – La ville numérique (P. 7)
- 5 – La sécurité, une priorité (P. 8)
- 6 – Sensibilisation aux incendies (P. 8)
- 7 – Les écoles de Vernon (P. 8 à 9)
- 8 – L'école municipale du sport (P. 9)
- 9 – Les actions municipales auprès du public scolaire (P. 10 à 12)
- 10 – Distribution de dictionnaires aux enfants (P. 12)

## **Communiqué de presse**

### **Sécurité et Classes à Horaires Aménagés**

En cette année scolaire 2017-2018, l'accent est encore mis sur la sécurité au sein des établissements scolaires. La ville maintient les mesures particulières comme l'interdiction du stationnement aux abords des écoles. Elle demande également aux parents de se tenir à quelques mètres des portails des écoles afin d'éviter les attroupements aux heures d'entrées et de sorties des élèves. La police municipale a pour consigne de continuer ses rondes à l'entrée et à la sortie des classes.

Véritable moteur pour un établissement scolaire, les Classes à Horaires Aménagés dites CHAM sont synonymes d'attractivité. Elles favorisent la pratique du sport ou le développement de la vie musicale. Vernon propose cinq CHAM au sein de cinq écoles différentes : une classe d'art (Château Saint-Lazare), une classe orchestre (à l'école François-Mitterrand), une classe handball (à l'école Arc-en-Ciel 2), une classe chant (à l'école Pierre-Bonnard), une classe multisports (à l'école du Parc) et une classe théâtre (à l'école du Moussel). Cette dernière vient tout juste d'être créée. Elle propose aux élèves de découvrir le théâtre, à travers des ateliers. A terme, la municipalité souhaite instaurer une Classe à Horaires Aménagés au sein de chaque école.

## 1 – Nouveautés 2017

- Dans le cadre de « Vernon numérique, simplifiez-vous la ville »
- De nouveaux tableaux blancs interactifs (TBI) dans les écoles maternelles
- La création d'une classe multisports à l'école du Parc
- La création d'une classe très petite section

## 2 – Les rythmes scolaires et les club-loisirs

### • Rappel des enjeux

Cette année, le gouvernement laisse la possibilité aux municipalités de revenir à la semaine des quatre jours. Le Ministre a par ailleurs déclaré qu'il souhaitait remettre à plat l'ensemble des rythmes scolaires de l'enfant. Le gouvernement a communiqué le 28 juin, il était primordial pour la ville de laisser du temps à la concertation. Un groupe de travail, composé de membres issus de l'Education nationale et de la direction départementale de la cohésion sociale, des représentants de parents élus, des services de la ville et de l'agglomération, réfléchira à différents scénarios portant sur l'organisation et le contenu des emplois du temps des enfants. La population sera ensuite consultée sur ces propositions.

Le gouvernement va d'ailleurs dans le même sens, en voulant revoir entièrement les rythmes de l'enfant. De plus, la ville avait déjà s'était déjà engagée auprès d'une dizaine d'associations et de 40 animateurs vacataires, pour l'année 2017/2018.

- Enseignement réparti sur 9 demi-journées
- 24 heures par semaine
- 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires
- Journée de 5h30 et demi-journée de 3h30 maximum sauf dérogation dans le cadre de mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

La ville s'est adaptée à ces nouvelles règles et les emplois du temps des enfants ont été modifiés en ce sens :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Garderie du matin	Garderie du matin	Garderie du matin	Garderie du matin	Garderie du matin
8h30	classe	classe	classe (jusqu'à 11h30)	classe	classe
12h00	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
14h00	classe	classe		classe	classe
15h	* Activités périscolaires			* Activités périscolaires	
16h30					

\*Une moitié des écoles concernée par les activités le lundi et le jeudi, l'autre le mardi et le vendredi

## • Organisation des club-loisirs

70 à 80 clubs loisirs de 15h à 16h30 sont créés et répartis comme suit :

- **Lundi et jeudi** : Marie Jo Besset, maternelle Arc en Ciel, élémentaire Arc en Ciel 1 et 2, maternelle et élémentaire du Moussel, Pénitents et Pierre Bonnard, François Mitterrand
- **Mardi et vendredi** : maternelle et élémentaire du Parc, maternelle et élémentaire Maxime Marchand, République, Centre, Vieux Château, Saint-Lazare

En 2015, la participation aux clubs-loisirs a été fixée à 15 euros par enfant. Ce montant inclut également la participation à l'école municipale du sport (EMS).

## • Objectifs recherchés du Projet Éducatif de Territoire

- Proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité
- Revisiter les dispositifs existants et les harmoniser
- Permettre de découvrir de nouvelles activités et favoriser un regain d'envie dans l'apprentissage
- Restaurer un comportement plus respectueux et plus responsable de l'élève – susciter son esprit critique
- Développer un esprit de citoyenneté – encourager l'implication des familles

## • 45 activités payantes et facultatives

- **Culturelles** : conte, cinéma, théâtre, chant, musique, jeux de société, danse...
- **Sport** : échecs, escrime, kayak, karaté, capoeira, tennis, double douch, foot, basket, karaté, musculation
- **Loisirs** : activités manuelles, cuisine, mosaïque, scrapbooking, origami, couture...
- **Sciences** : informatique, langues...

Se déroulant dans les écoles ou des salles spécialisées avec un transport si nécessaire (élémentaires Parc et M Marchand).

## • Les animateurs des clubs loisirs

- Encadrés par 72 à 84 intervenants qualifiés et compétents recrutés sur diplômes reconnus par la DDCS JS, expérience professionnelle, soit par jour :

50 Atsem, ETAPS, animateurs des centres sociaux

13 associations

13 enseignants

25 à 32 vacataires

- Un référent est nommé par groupe scolaire chargé de veiller au bon déroulement des activités et de pallier à tous dysfonctionnements (absences, discipline, déplacements)

- selon les besoins recensés, un plan de formation est élaboré. Les formations proposées aux animateurs sont dispensées en interne et en externe pour assurer une animation de qualité.

- **Organisation du mercredi**

- Garderie du matin payante, soumise au quotient familial, de 7h30 à 8h30
- Temps scolaire de 8h30 à 11h30
- À partir de 11h30, trois solutions :
  - retour à la maison à 11h30
  - garderie payante de 11h30 à 12h30
  - accueil au centre de loisirs de 11h30 à 17h ou 18h30 (transport gratuit, repas et animations de l'après-midi payants)

- **La nouvelle offre de 16h30 à 18h**

- Accompagnement à la scolarité et l'aide à la méthodologie de 17h à 18h encadrés par des enseignants, soumis au quotient familial. Présence obligatoire des enfants, 4 jours par semaine, répartis en groupe de 12 à 15.
- Garderie du soir encadrée par des animateurs municipaux, soumise au quotient familial, organisée comme celle du matin. Selon les inscriptions, une garderie de soir sera organisée dans les écoles maternelles Moussel et Marie Jo Besset

### **3 – Les travaux**

Un certain nombre de travaux ont été réalisés pendant l'été parmi lesquels :

- Travaux liés à la sécurité Vigipirate : pose des visiophones qui devraient être mis en place pour la rentrée du 04/09. Rehausse d'un certain nombre de clôtures et de portails ainsi que la pose d'alarme anti-intrusion viendront compléter ces installations courant 2018, sous le regard vigilant de Luc Vocanson, conseiller municipal délégué aux bâtiments municipaux.  
Mise en place des points de rassemblements.
- Travaux en entreprises : école Pierre-Bonnard, mise en place d'un système de traitement de l'air par double flux, réception le mardi 29 Août à 09h30 sur place ; remplacement de la porte d'entrée principale de l'école des pénitents. Mise en conformité incendie des lieux afin de lever l'avis défavorable du SDIS, dans l'école maternelle Maxime-Marchand. Le restaurant du parc va être mis en conformité incendie. L'école élémentaire du centre, sera également mise en conformité incendie, une issue de secours et le déplacement des alarmes incendie.
- Travaux de peinture en régie communale :  
Marie-Jo Besset : une classe.  
République : dortoir.  
Château-Saint-Lazare : deux classes, sanitaire et couloir.  
Elémentaire Parc : couloir.

De plus, la ville lance un programme de grands travaux qui ont déjà commencé dans certaines écoles. « *Gérées par un cabinet d'architecture, ces rénovations doivent permettre d'aller au bout des travaux d'adaptation aux normes d'accessibilité et d'isolation, pour ne pas avoir à y revenir dans les dix prochaines années* », précise le maire-adjoint. Pour l'école Pierre-Bonnard, les rénovations ont commencé le 27 juillet, en cherchant à améliorer son empreinte écologique. Ces travaux devraient s'achever d'ici la fin de l'année 2018.

La modernisation de l'école du Centre quant à elle prendra plusieurs années. D'après Dominique Morin, « *les travaux vont s'étaler sur trois ou quatre ans. Cela nous laissera le temps de réaménager l'intérieur et de remettre l'école aux normes afin de garantir la sécurité de tous.* »

Les écoles Vieux-Château, Moussel, République et Château-Saint-Lazare sont également sur la liste des prochaines remises aux normes.

La municipalité profitera des travaux pour remanier la carte scolaire et rééquilibrer les effectifs en déplaçant les limites d'une rue à une autre, ce qui permettra d'équilibrer les effectifs dans chaque école.

## 4 – La ville numérique

Parents et écoliers figurent parmi les premiers bénéficiaires du grand chantier municipal « Vernon numérique, simplifiez-vous la ville ». Le compte-citoyen permet de réaliser toutes les démarches par ordinateur, 24 h /24, via Internet. Les seconds bénéficient, grâce aux nouvelles technologies, d'outils pédagogiques performants et adaptés pour les enfants du vingt-et-unième siècle.

### • Compte citoyen

Depuis 2014, les usagers peuvent payer leurs factures sur le site de la ville par le paiement TIPI (Titre payable par Internet) grâce au "**Kiosque famille**", ou « **compte-citoyen** ». La ville souhaite aller encore plus loin, le numérique étant au cœur de son mandat, afin de simplifier les relations avec les usagers. La création d'un guichet unique est actuellement en cours.

#### **Qu'est-ce que le "Kiosque famille" ?**

Le kiosque famille est un espace proposé par la ville pour inscrire son enfant à l'école et aux différents services périscolaires (par le biais de formulaires), pour payer certaines prestations mais aussi visualiser l'ensemble des factures, effectuer les changements d'adresses, etc.

#### **Pratique**

Le règlement des factures se fait en direct par internet, grâce à une carte bancaire. Les usagers n'ont donc plus besoin de se déplacer en mairie pour ces formalités.

#### **Simple**

Une fois son mot de passe et identifiant obtenus en accord avec le service des affaires scolaires, l'utilisateur a accès à son kiosque famille 24h sur 24 depuis n'importe quel poste informatique connecté à internet.

### **Rapide**

La possibilité de dialoguer et d'échanger par courrier électronique à propos de ses factures et du kiosque famille est donnée à l'utilisateur, qui peut donc poser des questions et se renseigner facilement.

### **En résumé :**

Le kiosque famille permet de bénéficier d'un meilleur service par :

- Une communication interactive entre les citoyens et les services municipaux par l'intermédiaire de la messagerie du portail,
- L'envoi, la consultation et l'archivage des factures sur le site,
- Un service sans interruption, simple et rapide.

### **• L'École numérique**

Depuis 2013, les écoles élémentaires de Vernon sont équipées de 26 tableaux blancs interactifs, TBI, (soit trois tableaux par école, deux au Moussel) et de 20 classes mobiles (deux par école, trois au Moussel et à Pierre-Bonnard). Ces outils numériques permettent une nouvelle interactivité au sein des cours avec par exemple le passage de vidéos et des cours « augmentés » par le numérique. En partenariat avec l'IEN, des sessions de formation sont orchestrées pour former les enseignants à ces nouveaux outils. Un technicien de la ville est chargé du suivi ces installations.

Pour la rentrée 2015/2016 toutes les écoles élémentaires ont été équipées d'un TBI supplémentaire ainsi qu'un câblage complet de l'école. Une expérimentation était également menée dans les écoles maternelles Arc-en-ciel et François-Mitterrand, qui entraient dans le périmètre des collèges connectés, avec l'installation d'un TBI et une classe mobile.

## **5 – La sécurité, une priorité**

Déjà très attentive à la sûreté au sein des écoles depuis le déclenchement de l'état d'urgence, la ville de Vernon intensifie les mesures de sécurité. À la demande du ministère de l'Éducation, elle met en place des mesures comme l'interdiction du stationnement aux abords des écoles. La municipalité demande aux parents de se tenir à quelques mètres des portails des écoles afin de limiter les attroupements aux heures de rentrées et de sorties des élèves. La police municipale effectue des rondes à proximité des écoles, en plus de l'installation des visiophones dans le cadre du plan Vigipirate.

## **6 – Sensibilisation aux incendies**

Toujours question sécurité, c'est cette fois aux incendies que la municipalité a décidé de s'attaquer. L'équipe municipale actuelle est la première à avoir rendu toutes les écoles en avis favorable de la commission sécurité incendie. Depuis trois ans, la municipalité œuvre en afin que toutes les écoles soient aux normes. En 2015, les enseignants ont été sensibilisés par les pompiers. Par ailleurs, plusieurs mises en situation avec départs de feu et confinements ont été réalisées dans différentes écoles. Ces interventions s'intensifieront cette année avec une attention particulière pour les



cantines, un environnement moins habituel pour les élèves et pour le personnel.

## 7 – Les écoles de Vernon

### • La vie scolaire à Vernon, c'est :

Trois lycées :

- Le lycée Georges-Dumézil  
(enseignement général et professionnel, de la seconde à l'enseignement supérieur)
- Le lycée Saint-Adjutor (privé)  
(enseignement général, jusqu'à l'enseignement supérieur)
- Le lycée Sainte-Agnès  
(enseignement professionnel)

Quatre collèges :

- Ariane
- Cervantès
- César-Lemaître
- Jeanne-d'Arc (privé)
- Saint-Adjutor (privé)

Onze écoles élémentaires dont neuf écoles publiques, propriétés de la Ville de Vernon.

Onze écoles maternelles, dont neuf écoles publiques, propriétés de la Ville de Vernon.

Ainsi que des établissements d'enseignement spécialisés, gérés par l'association les Fontaines.

### Les effectifs en écoles primaires publiques :

ECOLES	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>ELEMENTAIRES</b>	1968	1996 1%	2025 1%	1963 -3%	1916 -2%	1881 -2%	1806 -4%	1760 -3%	1645 -7%	1615 -2%	1599 -1%	1585 -1%	1518 -4%	1519 0%	1467 -4%	1453 -1%	1416 -3%	1502 6%	1443 -4%	1454 1%	1459 0%
<b>MATERNELLES</b>	1162	1165 0%	1148 -1%	1104 -4%	1047 -5%	1028 -2%	1035 1%	1023 -1%	1012 -1%	978 -3%	1011 3%	983 -3%	965 -2%	910 -6%	863 -5%	871 1%	838 -4%	920 9%	968 5%	968 0%	986 2%

**Dans les écoles primaires publiques pour l'année 2017/2018, les effectifs sont de 2500 élèves. Les effectifs se maintiennent.**

(Attention : ces chiffres sont susceptibles d'évoluer encore)

- **La vie périscolaire à Vernon, c'est :**

Une garderie le matin, le soir et le mercredi midi.

L'accompagnement à la scolarité et l'aide à la méthodologie

Les clubs loisirs

## **8 - L'école municipale du sport**

Très appréciée et très prisée, l'école municipale du sport organise des activités variées grâce aux clubs locaux comme le tennis, le tir à l'arc, la gymnastique, la voile, le basket-ball, le handball, l'escrime, le canoë-kayak, le flag rugby (rugby sans plaquage), le roller, le vélo. L'école municipale du sport étend désormais sa palette en intégrant les claquettes, la danse et le yoga avec le SPN ou encore le volley-ball avec l'Espace Volley Vernon-Saint-Marcel. L'école municipale a lieu de 17h à 18h et le mercredi après-midi pour certaines activités.

## **9 - Les actions municipales auprès du public scolaire**

- **Accueil périscolaire**

Tous les enfants des écoles publiques primaires (maternelles + élémentaires) peuvent être accueillis dès 7 h 30 le matin.

**Service payant.**

Par respect pour le rythme de vie des enfants, l'accueil périscolaire ne doit en aucun cas constituer une heure d'école supplémentaire mais doit rester un temps consacré à la détente, au loisir et au repos.

Un accueil est proposé le soir, de 16h30 à 18h dans les écoles élémentaires et deux écoles maternelles Moussel et Marie Jo Besset, avec fréquentation libre.

**Service payant.**

Cette année, la garderie s'étend à 18h30 pour toutes les écoles de Vernon, à condition d'avoir au moins 5 enfants inscrits.

**Service payant.**

Un accueil est aussi proposé le mercredi midi de 11h30 à 12h30 dans les écoles maternelles et élémentaires en fonction du nombre d'inscrits.

**Service payant.**

Un transport des enfants des écoles vers le centre des Tourelles est disponible le mercredi midi.

**Service payant.**

- **Accompagnement à la scolarité**

Pour mieux répondre aux besoins des familles et des enfants, l'étude dirigée se transforme en accompagnement à la scolarité et aide à la méthodologie. L'accompagnement (payant) est proposé de 17h à 18 heures, dans toutes les écoles. Il est assuré par les enseignants eux-mêmes ou, à défaut, par des personnes diplômées. La présence 4 jours par semaine est obligatoire. Une aide aux devoirs (gratuite) est aussi proposée par les centres de loisirs et les centres sociaux.

### • Sport à l'école

Les éducateurs sportifs municipaux interviennent dans l'ensemble des écoles élémentaires (publiques et privées) de la ville. Ils animent les activités physiques et sportives selon un programme établi avec les enseignants. De plus, tout au long de l'année, des rencontres sont organisées entre les différentes écoles en proposant des tournois de sports collectifs (foot, hand, rugby...) et des activités athlétiques. Ce sont les tournois inter-écoles.

### • Sport après la classe : École Municipale du Sport

Pour faire découvrir le sport d'une manière ludique et adaptée aux capacités de l'enfant, les éducateurs sportifs proposent chaque soir après l'école (de 17 à 18 heures), mais aussi le mercredi, « l'école municipale du sport », aussi appelés « baby-sport » (maternelles), « multisports » (CP et CE1) et « cocktail sport » (du CE2 au CM2). Le « Multisport » est maintenant proposé aussi aux CM1 et CM2. Les activités changent chaque semestre. Parmi les activités proposées :

Maternelle	baby sport le mardi de 17h15 à 17h45 ou 17h45 à 18h15
CP CE1	multisports et trampoline le lundi de 17h à 18h Jeux et sports collectifs le vendredi de 17h à 18h

CE2, CM1, CM2

Du 01/09 au 27/01 et du 30/01 au 24/06

Claquettes / Danse le lundi de 17h à 18h en partenariat avec le SPN Claquettes  
Yoga le lundi de 17h à 18h en partenariat avec le SPN Yoga  
Tennis le mardi de 17h à 18h en partenariat avec le Tennis Club Vernonnais  
Tir à l'arc (seulement au 1<sup>er</sup> semestre) le mardi de 17h à 18h en partenariat avec la Compagnie d'Arc (CM2 uniquement)  
Gymnastique le mercredi de 15h à 16h en partenariat avec l'Avenir de Vernon  
Voile le mercredi de 13h30 à 15h en partenariat avec le Yatch Club Vernonnais (brevet 25 mètres obligatoire)  
Basket-ball le jeudi de 17h à 18h en partenariat avec le SPN Basket-ball  
Handball le jeudi de 17h à 18h en partenariat avec le SMV  
Volley-ball le jeudi de 17h à 18h en partenariat avec l'EVVSM  
Escrime le jeudi de 17h à 18h en partenariat avec le Cercle d'Escrime Vernonnais

Activités encadrées par les éducateurs sportifs de la ville :

Canoë-kayak le lundi de 17h à 18h du 12/09/16 au 19/10/16 puis du 26/04/17 au 28/06/17  
Flag rugby le lundi de 17h à 18h du 12/09/16 au 27/01/17  
Rollers le lundi de 17h à 18h du 30/01/17 au 24/06/17  
Vélo le lundi de 17h à 18h du 07/11/16 au 05/04/17

En juin, un spectacle permet aux enfants de faire une démonstration de leurs acquis à leurs parents. La participation aux activités de l'école municipale des sports est gratuite. Les inscriptions se font à partir d'imprimés distribués dans les écoles.

### • Les actions du musée

À destination des scolaires, le musée A.G.-Poulain organise, sur rendez-vous, des visites commentées ou des animations particulières en rapport avec les collections permanentes ou les expositions temporaires. L'accès au Musée est gratuit pour tous les Vernonnais.

## • **Classes CHAM**

Les classes Cham (Classes à Horaires Aménagés Musicales) comptent :

- des élèves en classe d'art (Château Saint-Lazare)
- des élèves en classe orchestre (à l'école François-Mitterrand)
- des élèves en classe handball (à l'école Arc-en-Ciel 2)
- des élèves en classe chant (à l'école Pierre-Bonnard)

Initialement à l'école du Centre, la classe chant est déplacée à l'école Pierre-Bonnard. Elle s'inscrit totalement dans le projet de l'école, qui vient d'être refait.

Ces classes constituent, en tant que lieux de pratiques renforcées dans le domaine vocal ou instrumental au sein de l'école où elles sont implantées, un élément moteur pour le développement de la vie musicale dans l'établissement et la cité grâce à la contribution conjointe des compétences pédagogiques complémentaires de deux catégories d'enseignants : ceux des écoles élémentaires et ceux du Conservatoire.

Les élèves bénéficient d'un emploi du temps qui libère trois heures hebdomadaires pour l'enseignement musical, sans jamais se substituer au français et aux mathématiques.

Les classes musicales sont constituées autour d'un projet pédagogique global équilibré qui respecte la double finalité de ces classes et qui s'intègre au projet d'école, favorisant ainsi les nécessaires concertations et collaborations entre les enseignants, le directeur de l'école et le responsable de la structure musicale.

## • **Nouveau : la classe multisports à l'école du Parc :**

Cette classe réunit des enfants souhaitant pratiquer le basket-ball, le kayak ou l'escrime à un certain niveau d'aisance. Une activité "découverte" par trimestre sera enseignée avec le support des associations SPN Basket-ball, du SPN Canoë-Kayak et du Cercle d'Escrime de Vernon. Sur les 24 heures d'enseignement par semaine, les élèves pratiquent deux à trois heures de leur spécialité sportive.

## • **Enseignement musical dans le temps scolaire**

Afin de parfaire l'enseignement musical des enfants, la ville assume financièrement l'emploi d'un professeur du conservatoire qui dispense ses activités de chant auprès des enfants des classes des écoles élémentaires. En collaboration avec l'Education nationale, le contenu et le planning d'intervention sont élaborés afin que ce professeur se déplace dans toutes les écoles élémentaires de Vernon en fonction des attentes des enseignants et des enfants. 550 à 600 enfants sont concernés par cette activité.

## • **Classes de découverte**

Jusqu'au milieu des années 80, la classe de découverte était toujours un séjour à la neige ou à la mer. Elle est aujourd'hui plus diversifiée avec parfois des séjours à l'étranger.

Les enseignants ont la liberté de choix des organismes et des destinations. Le but majeur des classes de découverte est d'apporter un plus aux apprentissages, et de contribuer à l'éveil culturel et social des enfants. Grâce à ces classes de découverte les enfants ouvrent leur horizon. Les destinations sont retenues selon les projets pédagogiques présentés par les enseignants et le montant du séjour.

Ce financement est encadré pour favoriser le maximum de séjours sans demander trop aux parents.

Un complément est apporté par les coopératives scolaires et par le Conseil Général (30 euros par enfant pour un séjour court, 90 euros pour un séjour long). Enfin, une aide aux familles peut être consentie par le Centre Communal d'Action Sociale (renseignements : 02.32.64.38.19).

## • **Les sorties scolaires**

Chaque année, la Ville de Vernon encourage les sorties scolaires en finançant une sortie par an pour chaque classe. A chaque classe ensuite de choisir sa (ses) destination(s).

## **10 – Distribution de dictionnaires aux enfants**

En juin dernier et durant le mois de septembre, les enfants de CM2 quittant leur école et ceux entrant en CP dans les écoles primaires publiques de Vernon recevront chacun un dictionnaire.

Organisation de la distribution :

En septembre pour CP

En juin pour les CM2